



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Cour d'Appel
de VERSAILLES**



**AUDIENCE SOLENNELLE
DE RENTRÉE**

2024





COMPÉTENCE ET ACTIVITÉ



RESSORT



-  Cour de cassation
-  Juridiction inter régionale spécialisée
-  Cour d'appel
-  Chambre détachée de cour d'appel
-  Tribunal supérieur d'appel
-  Cour d'assises
-  Tribunal criminel
-  Tribunal judiciaire
-  Tribunal de première instance
-  Section détachée de tribunal de première instance
-  Tribunal pour enfants
-  Section détachée de tribunal pour enfants
-  Tribunal de proximité
-  Conseil des prud'hommes (greffe non fusionné)
-  Conseil des prud'hommes (greffe fusionné)
-  Tribunal du travail

-  Tribunal de commerce
-  Tribunal mixte de commerce
-  Tribunal judiciaire à compétence commerciale
-  Tribunal de première instance à compétence commerciale
-  Greffe détaché
-  Bureau foncier
-  Maison de Justice et du Droit
-  Ecole nationale de la magistrature
-  Ecole nationale des greffes
-  Localisation de la commune

-  Limite de ressort d'une cour d'appel
-  Limite de ressort d'un tribunal judiciaire
-  Limite de ressort d'un tribunal de proximité
-  Limite de ressort d'un département

En cas de nécessité, se référer au Code de l'organisation judiciaire

LES RESSOURCES HUMAINES

du ressort de la cour et l'équipe autour du magistrat

516 magistrats en termes (effectif réel)

1296 fonctionnaires (effectif réel)

140 agents contractuels

37 magistrats à titre temporaire

108 juristes assistants

93 assistants de justice

11 assistants spécialisés

8 fonctionnaires réservistes

29 magistrats honoraires juridictionnelles

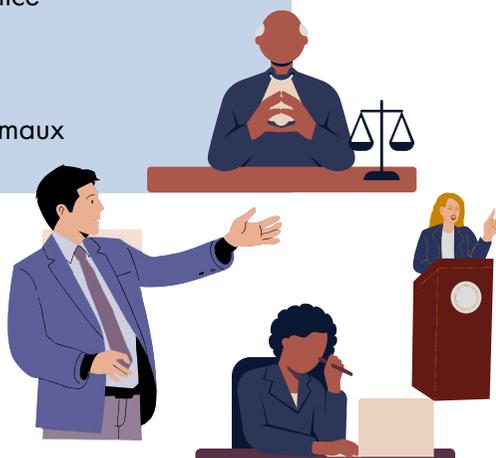
8 magistrats honoraires non juridictionnelles

33 délégués du procureur

162 conciliateurs de justice

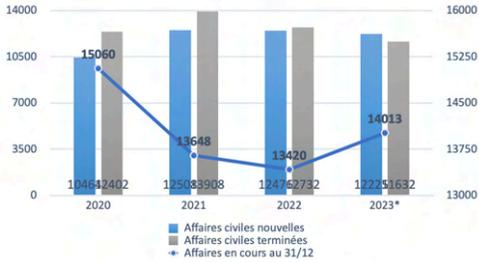
192 juges consulaires

922 conseillers prud'homaux

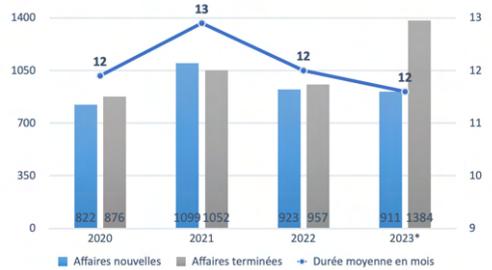


STATISTIQUES CIVILES 2023

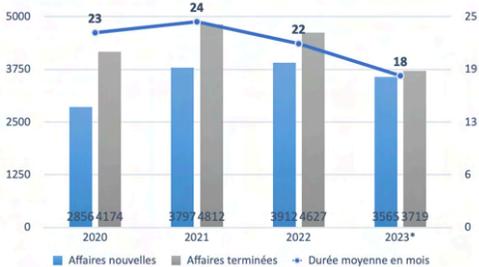
CONTENTIEUX CIVIL DE LA COUR D'APPEL



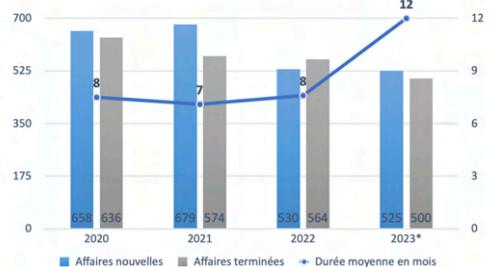
APPELS EN MATIÈRE COMMERCIALE



APPELS EN MATIÈRE SOCIALE



CHAMBRE DES MINEURS (ASSISTANCE ÉDUCATIVE)



CONTENTIEUX CIVIL DE LA COUR D'APPEL

	2020	2021	2022	2023*
Affaires civiles nouvelles	10464	12508	12476	12225
Affaires civiles terminées	12402	13908	12732	11632
Affaires en cours au 31/12	15060	13648	13420	14013
Durée moyenne en mois	15	15	14	12

**estimations*

APPELS EN MATIÈRE COMMERCIALE

	2020	2021	2022	2023*
Affaires nouvelles	822	1099	923	911
Affaires terminées	876	1052	957	1384
Durée moyenne en mois	12	13	12	12

**estimations*

APPELS EN MATIÈRE SOCIALE

	2020	2021	2022	2023*
Affaires nouvelles	2856	3797	3912	3565
Affaires terminées	4174	4812	4627	3719
Durée moyenne en mois	23	24	22	18

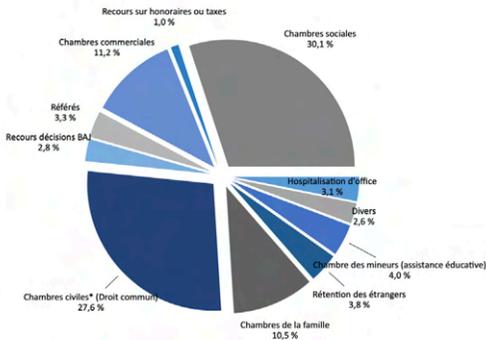
**estimations*

CHAMBRE DES MINEURS (ASSISTANCE ÉDUCATIVE)

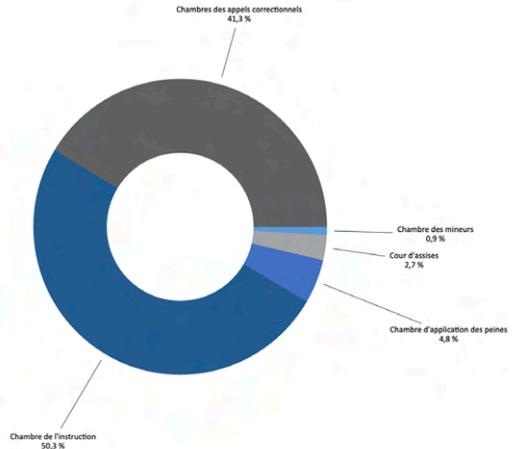
	2020	2021	2022	2023*
Affaires nouvelles	658	679	530	525
Affaires terminées	636	574	564	500
Durée moyenne en mois	8	7	8	12

**estimations*

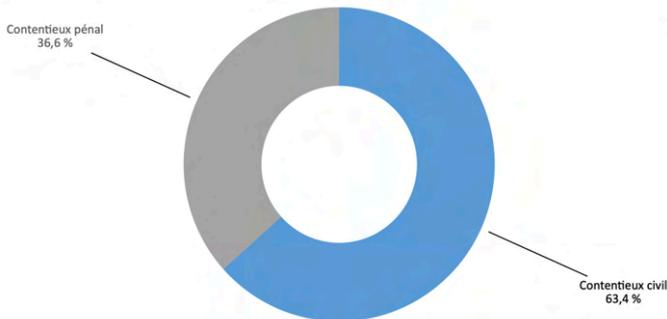
RÉPARTITION DU CONTENTIEUX CIVIL 2023 DE LA COUR D'APPEL (Affaires terminées)



RÉPARTITION DU CONTENTIEUX PÉNAL 2023 DE LA COUR D'APPEL (Affaires terminées)



RÉPARTITION DU CONTENTIEUX PÉNAL ET CIVIL 2023 DE LA COUR D'APPEL (Affaires rendues)



RÉPARTITION DU CONTENTIEUX CIVIL 2023 DE LA COUR D'APPEL (AFFAIRES TERMINÉES)

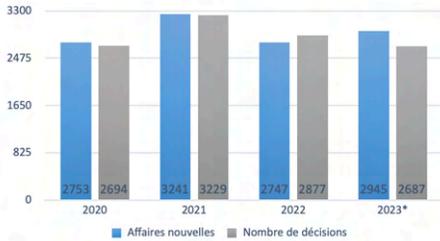
	Nombre	%
Hospitalisation d'office	382	3,1 %
Divers	322	2,6 %
Chambre des mineurs (assistance éducative)	500	4,0 %
Rétention des étrangers	469	3,8 %
Chambres de la famille	1299	10,5 %
Chambres civiles* (Droit commun)	3415	27,6 %
Recours décisions BAJ	348	2,8 %
Référés	414	3,3 %
Chambres commerciales	1384	11,2 %
Recours sur honoraires ou taxes	124	1,0 %
Chambres sociales	3719	30,1 %
Total	12376	100,0 %

RÉPARTITION DU CONTENTIEUX PÉNAL 2023 DE LA COUR D'APPEL (AFFAIRES RENDUES)

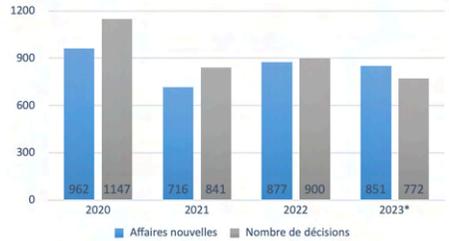
	Nombre	%
Chambre des mineurs	58	0,9 %
Cour d'assises	179	2,7 %
Chambre d'application des peines	312	4,8 %
Chambre de l'instruction	3269	50,3 %
Chambres des appels correctionnels	2687	41,3 %
Total	6504	100,0 %

STATISTIQUES PÉNALES 2023

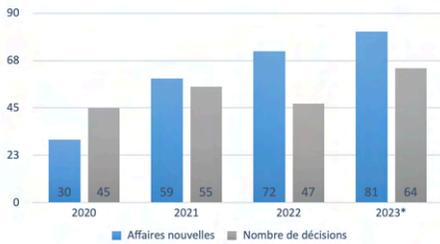
CHAMBRES DES APPELS CORRECTIONNELS (HORS INTERETS CIVILS)



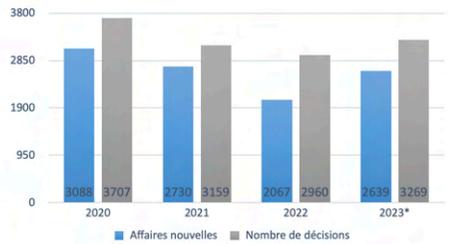
CHAMBRE DE L'APPLICATION DES PEINES



CHAMBRE DES MINEURS (PÉNALE) (HORS INTERETS CIVILS)

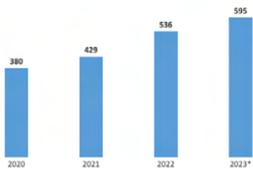


CHAMBRE DE L'INSTRUCTION

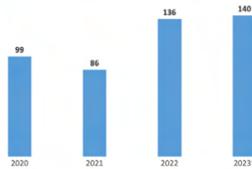


ASSISES

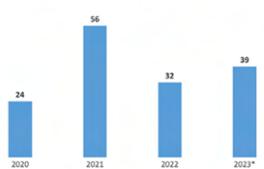
NOMBRE DE JOURS D'ASSISES



NOMBRE D'ARRÊTS RENDUS AU 1er DEGRÉ

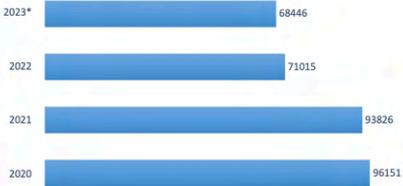


NOMBRE D'ARRÊTS RENDUS SUR APPEL



TRAITEMENT DES PROCÉDURES PÉNALES

AFFAIRES POURSUIVABLES



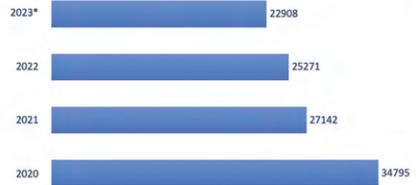
AFFAIRES POURSUIVIES



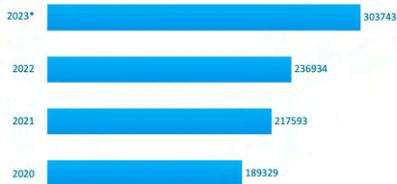
RÉPONSES PÉNALES



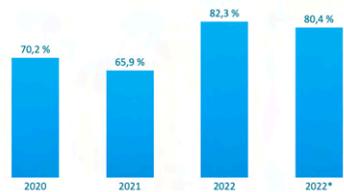
ALTERNATIVES AUX POURSUITES



NOMBRE DE PLAINTES ET DE PV REÇUS



TAUX DE RÉPONSE PÉNALE







PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX

Semaine de la Qualité de Vie au Travail (SQVT)

Février 2023

Mise à jour du livret d'accueil



du 26 au 30 juin

Semaine de la qualité de vie au travail



Vendredi 20 octobre 2023

Journée des nouveaux arrivants
au Mémorial de la Shoah



Les chefs de cour



Les participants

27 novembre 2023

Semaine du handicap

Fabien LAMIRAULT, quatre fois médaillé d'or aux JOP,
un champion paralympique à la cour d'appel de Versailles.



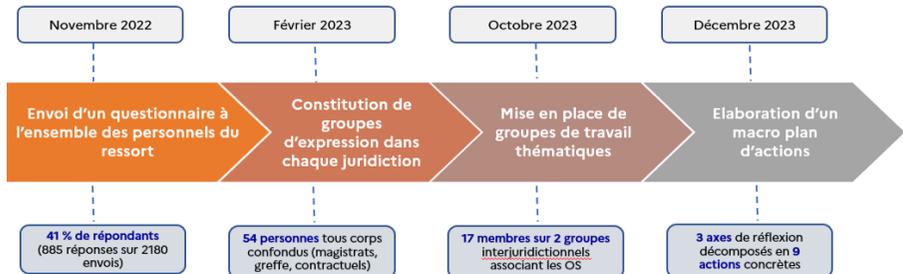
18 décembre 2023

Action diagnostic des risques psycho sociaux (RPS)

Présentation des travaux aux organisations syndicales et
aux chefs de juridictions.

LA DEMARCHE

La cour a engagé à partir d'octobre 2022 une démarche de prévention des risques psychosociaux dans le ressort pour évaluer le risque puis établir un plan d'actions qui s'est conclue en décembre 2023 par la présentation le 18 décembre 2023 du plan d'actions aux chefs de juridiction/directeurs de greffe et aux représentants du personnel.



LA COUR D'APPEL PASSE AU VERT

Signature d'une convention de partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure de Paysage de Versailles

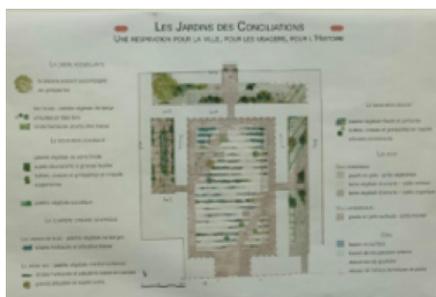
Dans le cadre d'une vaste opération de restructuration immobilière engagée depuis 2022, la cour d'appel a conclu un partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure de paysage : neuf stagiaires en formation continue ont présenté un projet de conception des espaces extérieurs au plus proche de la configuration des lieux.

La cour d'appel est constituée par quatre cours extérieures distinctes : la cour d'honneur, la cour de la manufacture, la cour des écuries et la cour de l'impasse.

Lundi 17 avril, tous les candidats ont exposé leur vision de la cour d'appel dans les huit à dix prochaines années en termes de végétalisation, de transformations, d'ambiances, de circulations etc...

Le jury a retenu quatre projets. Lors de la journée européenne du patrimoine (16 septembre) une exposition présentant les neuf projets d'aménagements paysagers a été dévoilée au public.

Au cours du premier semestre 2024, les engagements pour l'intégration du projet retenu dans l'opération de restructuration immobilière de la cour d'appel seront débattus et définis.



JEUX OLYMPIQUES DE PARIS 2024

La cour d'appel dans les starting blocks !



Mardi 3 octobre 2023, les chefs de cour ont convié l'ensemble des chefs de juridiction du ressort (Chartres, Nanterre, Pontoise, Versailles) pour travailler sur le « plan JO 2024 » qui doit répondre à un accroissement prévisible de l'activité judiciaire sur cette période.

Ce plan comporte des mesures d'organisation de la cour et des 3 tribunaux judiciaires concernés (Nanterre, Pontoise et Versailles), comme l'augmentation des effectifs, la délégation de personnels placés, le renforcement de certaines audiences, ou encore l'articulation de l'activité avec les vacances d'été.

HOMMAGE À BERNARD KEIME ROBERT-HOUDIN



1952-2023

Les chefs de cour de Versailles et de Nîmes ont salué la mémoire de ce grand magistrat qui s'est éteint le 24 octobre 2023.

Ancien premier président de ces deux juridictions, une minute de silence conjointe et simultanée aux deux cours d'appel a honoré à 12h00 la mémoire de Bernard KEIME ROBERT-HOUDIN.

À Versailles, cette cérémonie s'est déroulée en présence de son épouse et de ses enfants. Les participants, très émus, ont rendu un vibrant hommage à ce grand magistrat.

Bernard KEIME ROBERT-HOUDIN a profondément marqué la cour d'appel et son ressort, par sa compétence, sa rigueur, sa bienveillance et son humanité.

EN MATIÈRE CIVILE

Signature du guide de présentation des écritures

Mercredi 8 novembre 2023, les bâtonniers de Chartres, Nanterre et Versailles ont signé avec le Premier président de la Cour d'appel de Versailles le guide des bonnes pratiques de la rédaction des conclusions en matière civile.

Ce guide est l'aboutissement d'un long travail initié dès 2019. Il s'inscrit dans le cadre de la « Charte de présentation des écritures » signée le 30 janvier 2023 par la Cour de cassation, l'Ordre des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, la Conférence nationale des premiers

présidents, la Conférence nationale des présidents, le Conseil national des barreaux, la Conférence des bâtonniers et le barreau de Paris.

Sans remettre en cause le principe de la liberté des écritures, le guide édicte un certain nombre de recommandations simples, claires et adaptées à tous les contentieux.

Pour rappel

Le décret n° 2017-891 du 6 mai 2017 est venu instaurer une formalisation accrue des conclusions. L'objectif est d'établir un parallélisme entre les conclusions et la décision de justice.



LA COUR D'APPEL DE VERSAILLES S'OUVRE À L'INTERNATIONAL

Jumelage avec la cour d'appel de Chisinau (capitale de la Moldavie)



Les chefs de cour ont accueilli une délégation de cinq magistrats moldaves du 28 novembre au 1er décembre. Ce voyage de travail fait suite au déplacement du premier président en mars dernier à Chisinau (capitale de la Moldavie).

Cette coopération se concrétise par la signature d'une convention de jumelage entre la cour d'appel de Versailles et celle de Chisinau.

Tout au long de la semaine, la délégation a suivi l'activité des chefs de cour : assister à des audiences, participer à des réunions de travail, échanger avec les magistrats sur le contentieux des violences intrafamiliales, rencontrer l'équipe juridictionnelle.

De nombreuses opérations de coopération en perspective !

SÉMINAIRE DU MINISTÈRE PUBLIC

CABOURG : 15 ET 16 JUIN 2023

A l'initiative du procureur général, 70 magistrats se sont réunis lors du séminaire du ministère public les 15 et 16 juin 2023 à Cabourg.

Les magistrats du ministère public du ressort ont travaillé sur les nouvelles organisations et les nouveaux modes de fonctionnement à mettre en place au sein du ministère public pour allier la qualité du traitement judiciaire et la qualité de vie au travail.

Au-delà des actions en cours en matière de qualité de vie au travail et d'accueil des nouveaux arrivants, le procureur général a annoncé de nouvelles orientations :

- poursuite du travail entrepris avec les procureurs en particulier les récupérations des permanences,
- mise en place de deux groupes de travail associant les chefs de cour et les chefs de juridiction du ressort sur :
 - le management et la gouvernance des juridictions,
 - l'organisation et le fonctionnement du plateau de permanence intégrant l'équipe juridictionnelle.

La prochaine réunion du groupe de travail est fixée au 8 février 2024 et sera consacrée à l'organisation matérielle du plateau de permanence.

Prochain séminaire : 23 et 24 mai 2024.



Adresse

Cour d'Appel de Versailles
5, rue Carnot 78000 Versailles

Téléphone

01 39 49 67 89

Nous suivre

<https://www.cours-appel.justice.fr/versailles>
<https://www.linkedin.com/company/cour-d-appel-de-versailles-78/>

Contact presse

scom.ca-versailles@justice.fr



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Cour d'Appel
de VERSAILLES**